Coronavirus : quand les députés enquêtent



Article rédigé par Politique Magazine, le 11 octobre 2020

Source [Politique Magazine] Pour une fois, l'Assemblée nationale a osé. Elle a osé s'interroger sur les conditions qui ont conduit à la crise sanitaire actuelle. Elle a osé faire la lumière sur cet événement inédit. Elle a surtout osé entendre les principaux témoins et protagonistes.

Au début, il ne s'agissait que d'une simple mission d'information qui pouvait au mieux faire des rapports et se contenter de suivre la gestion de la crise sanitaire et les premières mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire. La « Mission d'information sur la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus Covid-19 » avait été créée le 17 mars dernier – soit au début de la crise. Mais avec l'ampleur du scandale sanitaire, la mission a fini par se doter le 3 juin dernier des prérogatives d'une commission d'enquête. Tant mieux, car cette faculté lui permet de convoquer à sa demande les témoins qu'elle juge utiles d'entendre sous peine d'amende et d'emprisonnement s'ils ne comparaissent pas ou refusent de prêter serment. Le faux témoignage est aussi puni pénalement. Pour une fois, la majorité de l'Assemblée nationale a compris qu'il n'était plus possible de maintenir un voile opaque comme dans l'affaire Benalla.

En effet, dans cette affaire, c'est le Sénat qui avait pris les devants. Ses auditions avaient même été transmises en direct par les chaînes d'information. Bref, malgré les langues de bois lénifiantes, c'est mieux que rien. Si la mission est présidée par une élue LREM, Brigitte Bourguignon, le rapporteur est Éric Ciotti, député LR des Alpes-Maritimes. Bien sûr, on n'est jamais trop prudent : outre le fait d'être majoritaires dans cette mission d'information, il est peu probable que des poursuites soient engagées une fois le rapport de la mission rendu. En effet, le bureau de l'Assemblée nationale n'est que l'émanation d'une assemblée où les élus marcheurs sont majoritaires. Mais ce sera un peu d'air frais dans maison dont les membres n'ont jamais été aussi « godillots » dans toute l'histoire de la Ve République.

Les différents protagonistes de la crise ont été auditionnés. À ce titre, Agnès Buzyn, qui était ministre de la Santé pendant que le virus arrivait, a été longuement entendue. Elle a été interrogée sur le début de la crise, sur la réaction des autorités françaises ou sur la gestion des masques. On n'apprend pas grand-chose de sensationnel. Agnès Buzyn s'abrite derrière les autorités sanitaires dont la doctrine était de ne donner des masques qu'aux malades. Elle affirme également qu'en 2018 les priorités sont accaparées par un autre sujet : la crainte du virus Ebola, dont on craint l'apparition en France. D'autres problèmes monopolisaient les attentions. Petit élément cocasse que l'ancien ministre a bien voulu partager : lorsque des masques sont commandés pour constituer (enfin) un stock d'État, le seul pays qui peut en produire, selon elle, est... la Chine ! Or ses usines sont fermées pour cause de... coronavirus, car une partie du pays est alors à l'arrêt. La boucle est bouclée.

La France est rattrapée par les interactions piégées de la mondialisation. Fermons le ban, car si Buzyn s'abrite derrière beaucoup de choses et un calendrier précis des événements et des actions, on apprend tout de même que notre pays n'avait pas les moyens pour accomplir une décision importante. La prestation de Buzyn était assez technique : du chiffre, de la chronologie et beaucoup de détails. La meilleure façon de se sauver quand les auditeurs essayent de poser des questions délicates ou embarrassantes. Quand le député Éric Ciotti invoque une lettre datée du 26 septembre 2018 adressée au directeur général de la santé qui fait état du caractère périmé d'une grande partie des antiviraux et des masques, Buzyn dit ne jamais en avoir eu connaissance et se retranche derrière le fait que les archives sont... énormes (eh oui !). Mais elle affirme avoir tout de même passé à Santé publique France une commande de produits relevant des stocks stratégiques de l'État, le 3 octobre 2018, pour répondre à un constat alarmant établi en 2017. Traduction :

Liberte Politique

Buzyn n'a donc pas eu connaissance de la lettre, mais elle a fait tout comme puisqu'elle a commandé des produits stratégiques.

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici

11/10/2020 06:00